



Le 12 décembre 2024

Bourse à BROUT-VERNET 03 - le dimanche 26 Janvier 2025
salle polyvalente

La 24^{ème} Bourse

Organisée par le **Club Serinophile d'Auvergne**

Cette bourse se déroulera dans le respect de la charte des manifestations de l'UOF; elle est ouverte à **tous les adhérents du CSA, à jour de leur cotisation 2025**, et aux éleveurs des clubs amis invités par le Conseil d'Administration .

REGLEMENT

- Les oiseaux doivent être bagués propre élevage de 2022 à 2024 pour les becs droits, et 2020 à 2024 pour les psittacidés.
- A titre exceptionnel il sera toléré des oiseaux (trois / quatre maximum) qui ne seraient pas de votre STAM , mais dans les critères d'années de naissance.
- L'encagement des oiseaux se fera le dimanche 26 janvier de 7h45 à 9 h, la récupération le soir à 17 heures après la fermeture au public.

Heures d'ouverture dimanche 26 janvier 2025.

9h à 16 heures.

- La participation aux frais sera de **10% par oiseau vendu**. Le paiement se fera le dimanche après le décaissement.
- La vente d'oiseaux sur le parking est formellement interdite, sous peine de se voir exclu de la bourse, **tous les oiseaux doivent impérativement être enregistrés à la bourse.**
- Tout élevage où les oiseaux présenteraient des signes de maladie, se verra retirer de la bourse.

ENGAGEMENT

- **L'engagement sera gratuit pour Tous les exposants.**
- Les éleveurs qui présenteront leurs oiseaux dans leurs cages personnelles, devront fournir des cages standards et propres : 2 oiseaux par cage.
- Envoyer vos feuilles d'engagement en indiquant : l'année, la souche, le numéro de bague, la désignation, le sexe et le prix, les étiquettes vous seront fournis lors de l'encagement.
- **Pour les éleveurs du CSA, merci de signaler votre participation, et la ou les variété(s) d'oiseaux exposés, à Véronique Mongourd pour les demandes d'attestation de provenance avant le 12 janvier 2025 . (v.aubert61@hotmail.fr).**
- Les éleveurs invités devront fournir un « certificat de provenance d'un département indemne de la maladie de Newcastle et d'influenza aviaire » demande effectuée à la DDETSPP de son département de résidence datant de moins de 10 jours.
- **Si vous souhaitez que le CSA effectue la demande, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2024, auprès de Véronique Mongourd.**

Les feuilles d'inscription par mail ou courrier à Gilbert Meynadier
13 rue des Fayards 63122 CEYRAT

Ou directement a l'AG du 12 janvier 2025

Email : gilbert.meynadier@gmail .com

Justificatif d'origine :

Vous devez joindre une déclaration sur l'honneur attestant de la bonne santé des oiseaux présentés, jointe à votre feuille d'engagement.

- Pour les oiseaux protégés par la Convention de Washington, la copie de l'autorisation de détention, ou le certificat de capacité, est à fournir avec la feuille d'engagement.
- Les oiseaux enregistrés à l'I.F.A.P. devront être accompagnés : du certificat de marquage et du document de traçabilité.

Les feuilles d'engagement non accompagnées de ces documents seront refusées.

Certificat vétérinaire de bonne santé :

En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédents la Bourse, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

Le C S A prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés, mais en aucun cas ne sera responsable des accidents, pertes, vols, ou des mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes. Aucune réclamation ne sera prise en compte après le décaissement, le fait de participer implique l'acceptation du règlement.